



**CONCOURS D'ASSISTANT DE
CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES**
Session 2021

PROCES – VERBAL D'ADMISSIBILITE

Le **Jeudi 23 septembre 2021**, le jury du concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques s'est réuni à 14h00 au Centre de Gestion, salle de réunion, afin d'examiner les résultats des candidats aux épreuves écrites,

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- ✚ le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française
- ✚ le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- ✚ le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- ✚ le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale
- ✚ la liste des membres des jurys de concours et examens prévus pour le recrutement aux grades cadres d'emplois de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale dressée par le Président du centre de gestion de Belfort,
- ✚ les conventions signées entre les centres de gestion non conventionnés et le centre de gestion du Bas-Rhin,
- ✚ la convention cadre pluriannuelle du 10 juin 2011 relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours et examens pour les fonctionnaires de catégorie B transférés,
- l'arrêté n°2020-66 du 20 septembre 2020 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Les membres du jury :

- M. Eric KOEBERLÉ, Mairie de Bavilliers,
- M. Gérard GALLIOT, Maire de Dannemarie sur Crête,
- Mme Isabelle RONDOT, Représentante syndicale, Rédactrice Principale de 1^{ère} classe,
- Mme Françoise RAVEY, Maire de Morvillars,
- Mme Françoise MOUGNE, Représentante du CNFPT, Directrice de Médiathèque,
- Mr Jean-Christophe TAMBORINI, Chargés d'études des archives départementales de Belfort.

- prennent connaissance des résultats obtenus par les candidats présents aux épreuves écrites passées le Mardi 27 mai 2021 à Andelnans et constatent notamment que 314 candidats étaient présents sur 539 inscrits :

Spécialités	Concours EXTERNE			Concours INTERNE			Troisième CONCOURS		
	inscrits	présents	absents	inscrits	présents	absents	inscrits	présents	absents
Musée	166	80	86	39	26	13	3	3	0
Bibliothèque	128	57	71	133	108	25	5	3	2
Archives	43	20	23	15	14	1	1	1	0
Documentation	4	1	3	2	1	1	0	0	0
Total	341	158	183	189	149	40	9	7	2

54% d'absentéisme 21% d'absentéisme 22% d'absentéisme

- rappellent le nombre de postes ouverts par concours et spécialités :

Spécialités	Externe	Interne	Troisième concours	Total
Musée	10	5	1	16
Bibliothèque	16	23	1	40
Archives	4	5	1	10
Documentation	1	1	0	2
Total	31	34	3	68

- fixent les moyennes d'admissibilité par concours et spécialités comme suit :

Spécialités	Moyennes d'admissibilité		
	Externe	Interne	Troisième concours
Musée	12	10	10
Bibliothèque	9,5	10	—
Archives	9,63	11	12,5
Documentation	—	—	—

- par conséquent décident de déclarer admissibles les candidats figurant sur les listes annexées au présent procès verbal.

Le jury,

M. Eric KOEBERLÉ

M. Gérard GALLIOT

Mme Isabelle RONDOT

Mme Françoise MOUGNE

Mme Françoise RAVEY

M. Jean-Christophe TAMBORINI